



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 1^{er} MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} mars à 17 heures, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sur convocation en date du 23 février 2021 et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jean-François RODE, Evan GEVAERT, Jacques GENESTE, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Ludovic ROBITEAU. Mesdames Brigitte SABADIN, Marie-Paule COEURDEVEY, Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Elodie DURIEUX.

Excusés : Mme Valentine BARREAU qui a donné procuration à Mme Agathe BONNET.
Mme Alicia DE OLIVEIRA qui a donné procuration à Marie-Paule COEURDEVEY.
M. Antonio Manuel DE JESUS PEDRO qui a donné procuration à Mme Brigitte SABADIN

Absente : Mme Agathe BONNET.

Secrétaire : M. Evan GEVAERT.

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2021 ; Election du président de séance ; Examen et vote du compte administratif du budget principal 2020 ; Approbation du compte de gestion 2020 du comptable public ; Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2020 ; Adressage : création de noms de rue; Avis projet pacte de gouvernance et d'association de la population aux politiques publiques du Grand Périgueux; Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2021 (10-2021).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 janvier 2021.

Aucune observation n'est apportée au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 janvier 2021, lequel est adopté, à l'unanimité.

ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE (11-2021).

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif, le conseil municipal doit procéder à l'élection de son président, pour le vote des délibérations relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2020.

Mme Marie-Paule COEURDEVEY est élue présidente de séance, à l'unanimité.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020 (12-2121).

M. le Maire présente les résultats suivants :

Réalisations de l'exercice :

- En section de fonctionnement : Recettes d'un montant de 939 347,29 et dépenses d'un montant de 839 712,39 €.
- En section d'investissement : Recettes d'un montant de 202 123,01 € et dépenses d'un montant de 151 709,47 €.

Le report N-1 de la section d'investissement est de – 65 258,12 €.

Le montant des restes à réaliser est de 52 035,78 € en dépenses et de 3 849 € en recettes.

Le résultat cumulé est donc de 1 108 715,76 € en dépenses et de 1 145 319,27 € en recettes.

M. le maire donne la parole à M. Bruno AUTHIAT, adjoint en charge des finances, qui présente le compte administratif 2020 :

M. Bruno AUTHIAT :

Le compte administratif est établi en fin d'exercice et retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur (le Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Afin de le présenter dans les meilleures conditions de compréhension pour tous, je vais procéder à l'examen des tableaux en m'attardant sur les chapitres principaux présentant des écarts importants avec N-1 soit 2019.

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2020	839712,39	2020	939347,26
2019	877678,00	2019	894490,00
DIFF.	-37958,61	DIFF.	44857,26
MOINS DE CHARGES DU PERSONNEL (2 AGENTS NON REMPLACES) ET PAS DE DOTATION AUX AMORTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2020		AUGMENTATION DE LA COLLECTE DES TAXES ET IMPOTS, DE L'ALLOCATION DU GRD PX DE 2019 VERSEE EN 2020 + RAPPEL DE REDEVANCES CONCERNANT L'ALSH	

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
151709,47	202123,01
FACTURES REGLEES/ ENV.EMPRUNTS + AMORTISSEMENT DU K DES PRETS EN COURS POUR 55KE	EMPRUNT BQUE DES T. + AMENDE DE POLICE + FCTVA+TAXES D'AMENAGEMENT+ AFFECTATION
52035,78	3849,00
DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES FACT./DEVIS EN COURS QUI DEVRAIENT ETRE MANDATES AVANT LE VOTE DU BUDGET	DETR / TALUS DU STADE

PAGE 13 DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 / DETAIL DES DEPENSES

CHAPITRE 011 / CHARGES A CARACTERE GENERAL

209965.40 EUROS

192276.35 EUROS POUR N-1

SOIT UNE DIFFERENCE DE + 17689.05 EUROS, DU ESSENTIELLEMENT A LA REGULARISATION DU REGLEMENT EN FAVEUR D'EDF SUR UNE CONSOMMATION DE 2019 (9000 E) ET L'APPROVISIONNEMENT DE MATERIAUX POUR LA VOIRIE .

CHAPITRE 012 / CHARGES DU PERSONNEL ET ASSIMILEES

500388.46 EUROS

543295.54 EUROS POUR N-1

SOIT UNE DIFFERENCE DE - 42907.08 EUROS, LIEE A UNE DISPONIBILITE (PARTIELLEMENT REMPLACEE) ET DEPART EN RETRAITE / 2 AGENTS

CHAPITRE 065 / AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

70146.89 EUROS

44924.44 EUROS POUR N-1

SOIT UN ECART DE + 25222.45 EUROS, CORRESPONDANT AUX INDEMNITES D'ELUS (MOINS D'ELUS INDEMNISES EN FIN DU MANDAT PRECEDENT + APPLICATION DU BAREME STANDART 2020 POUR LA NOUVELLE EQUIPE) ET REGLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 2018 (RATTRAPAGE).

Mme Agathe BONNET rejoint la séance.

PAGE 15 / DETAIL DES RECETTES

CHAPITRE 70 / PRODUITS SERVICES

129422.00 EUROS

125327.00 EUROS POUR N-1

DIFFERENCE + 4095 EUROS / PLUS DE COLLECTE DE REDEVANCES DONT RATTRAPAGE SUR RETARD DE PAIEMENTS SUR FRAIS DE CANTINE, GARDE ou CENTRE.

CHAPITRE 73 / IMPOTS ET TAXES

574652.18 EUROS

516874.43 EUROS POUR N-1

+ 57777.57 EUROS / INCIDENCE DE L'AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIERE ET 23 KE DE DOTATION DU GRAND PX DE 2019 REPORTEE EN 2020.

CHAPITRE 74 / DOTATIONS ET PARTICIPATION

207863.76 EUROS

203371.26 EUROS POUR N-1

DIFFERENCE DE + 4492.50 EUROS / ETAT DE COMPENSATION (EXONERATION FISCALITE LOCALES).

CHAPITRE 75 / COLLECTE DES LOYERS POUR 10420 EUROS, IDEM N-1

CHAPITRE 77 / PRODUITS EXCEPTIONNELS

9443.02 EUROS

31276.71 EUROS POUR N-1

ECART DE + 21833.69 EUROS CORRESPONDANT AUX INDEMNITES JOURNALIERES AGENTS + REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL / UNE ECHEANCE D'EMPRUNT PRELEVEE 2 FOIS.

PAGE 16 / DETAIL DES DEPENSES PRECEDEMMENT COMMENTE EN PAGE 6

PAGE 17 / DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

SUBVENTION PERCUE DU CONSEIL DPT POUR 3500 EUROS + DECAISSEMENT DE L'EMPRUNT DE 159200 EUROS

DOTATIONS DIVERSES COMME LA TAXE D'AMENAGEMENT, LE FCTVA SUR DES FACTURES N-2 ET EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

PAGE 19 A 21 / DETAIL D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT COMMENTE PRECEDEMMENT.

PAGE 22 A 26 / TABLEAUX D'EMPRUNTS EN COURSET DES QUATRE NOUVEAUX CONTRATS CDC ACCORDES PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES.

Mme Elodie DURIEUX : En recettes d'investissement des restes à réaliser, pourquoi ne retrouve-t-on pas le fonds de mandat ?

M. Vincent LACOSTE : Le Grand Périgueux doit le voter le jeudi 4 mars.

Mme Elodie DURIEUX : Mais il était inscrit dans le budget 2020, donc sans être acté ?

M. Vincent LACOSTE : Il y avait un engagement du Grand Périgueux.

Mme Elodie DURIEUX : Pourquoi les poubelles enterrées ne sont pas inscrites en dépenses d'investissement dans les restes à réaliser ? La commune doit les payer depuis 2016.

M. Bruno AUTHIAT : Cette dépense sera payée après le vote du budget qui aura lieu le 15 avril.

Mme Elodie DURIEUX : Des dépenses d'investissements ont été annulées. Elles correspondent à quoi, la TVA ?

M. Bruno AUTHIAT : Oui. J'ai relancé par la Banque des Territoires pour obtenir un financement du FCTVA.

Mme Elodie DURIEUX : Les travaux seront-ils bien réalisés en 2021 ?

M. Ludovic ROBITEAU : Les emprunts ont été votés, les travaux prévus doivent être réalisés.

M. Vincent LACOSTE : L'adressage est presque achevé. La pose des dalles et des caniveaux est imminente. La 2^{ème} partie des routes sera réalisée au printemps. Les travaux de la toiture du bâtiment des Versannes, ainsi que la pose des bornes des passages à niveau vont être engagés. Concernant les travaux au stade, il y a des problèmes d'intempéries. Le fleurissement est en cours.

M. le maire quitte la séance afin que le conseil municipal procède au vote.

Mme Marie-Paule COEURDEVEY préside la séance et fait procéder au vote du compte administratif 2020 :

Votes contre : Mme Elodie DURIEUX et M. Ludovic ROBITEAU.

Mme Elodie DURIEUX : Je vote contre le compte administratif car le budget primitif n'était pas sincère, avec des dépenses obligatoires non inscrites. Par exemple, au niveau de l'investissement, on ne retrouve pas la dépense des poubelles enterrées dans les restes à réaliser, pourtant due depuis 2016. Cette dépense a été prévue dans les budgets puis elle a été enlevée. Il y a plusieurs années de retard pour certaines dépenses. Des efforts ont été faits mais des dépenses obligatoires sont encore dues. Il y a énormément de retard, par exemple en 2020 c'est l'urbanisme 2017 qui a été payé. L'image de la commune à l'extérieur n'est pas très bonne. Les arriérés n'apparaissent pas. Pour moi, ce CA n'est pas sincère.

M. Ludovic ROBITEAU : Il y a effectivement des économies qui ont été réalisées, notamment sur le personnel en disponibilité ou à la retraite, mais trop peu par rapport aux dépenses. En réalité, il y a peu d'économies. Avec un fonctionnement de l'ordre de 6 mois dans l'année, compte tenu de la situation sanitaire et avec le départ d'agents, on arrive péniblement à économiser. Il y a une économie sur le personnel de l'ordre de 45 000 € mais il y a une augmentation des dépenses générales et des indemnités des élus. Ces augmentations ne présagent rien de bon pour les années à venir, même si des économies et des efforts ont été faits sur certains postes. Comment va-t-on faire lorsque la commune fonctionnera à plein ?

Votes pour : Messieurs Bruno AUTHIAT, Jean-François RODE, Evan GEVAERT, Jacques GENESTE, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Antonio Manuel DE JESUS PEDRO (procuration). Mesdames Brigitte SABADIN, Marie-Paule COEURDEVEY, Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Agathe BONNET, Valentine BARREAU (procuration), Alicia DE OLIVEIRA (procuration).

Le compte administratif 2020 est adopté.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU COMPTABLE PUBLIC (13-2021).

M. le maire indique que les résultats du compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public sont identiques aux résultats du compte administratif 2020. Le comptable public a ainsi repris, dans ses écritures, toutes les opérations de dépenses et de recettes ordonnancées et procédé à toutes les opérations d'ordre.

En conséquence, M. le maire propose de valider le compte de gestion 2020 du comptable public.

Le compte de gestion 2020 du comptable public est approuvé, à l'unanimité.

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 (14-2021).

Après approbation du compte administratif, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement, de l'exercice de 2020, d'un montant de 99 634,87 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser.

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 99 634,87 € (Recettes d'un montant de 939 347,29 – dépenses d'un montant de 839 712,39 €).

En section d'investissement : le solde d'exécution de l'exercice étant de 50 413,54 € (Recettes d'un montant de 202 123,01 € - dépenses d'un montant de 151 709,47 €) et le résultat antérieur reporté déficitaire étant de – 65 258,12 €, le résultat de la section d'investissement est de – 14 844,58 €.

Le solde des restes à réaliser étant de – 48 186,78 €, le besoin de financement de la section d'investissement est de – 63 031,36 €.

Proposition d'affectation :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068, recettes d'investissement, du budget primitif 2021) : 63 031,36 €.

Report excédentaire en fonctionnement (article 002, recettes de fonctionnement, du budget primitif 2021) : 36 603,51 €.

L'affectation des résultats est adoptée, à l'unanimité.

ADRESSAGE : CREATION DE NOMS DE RUE (15-2021).

Dans le cadre de l'adressage, des accès par des chemins ruraux ayant été omis, des noms de rues doivent être créés :

- Impasse du Cèdre Bleu
- Impasse des Bals Populaires
- Place des Bandas
- Chemin de la Fraiseriaie

Afin d'intégrer ces noms de rues, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération complémentaire à la délibération en date du 23 novembre 2020 intitulée : Adressage : dénomination des voies, tableau des voies et des chemins.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE ET D'ASSOCIATION DE LA POPULATION AUX POLITIQUES PUBLIQUES DU GRAND PERIGUEUX (15-2021).

La loi «Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 vise à revaloriser la commune et les élus communaux au sein des institutions et à promouvoir la participation des habitants à la vie locale (article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour cela elle pose des principes devant permettre une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité, avec pour cadre l'établissement possible d'un pacte de gouvernance, et des mesures pour favoriser la démocratie participative. Cette loi introduit ainsi une obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale d'avoir deux débats concrétisés par des délibérations, premièrement sur les questions du pacte de gouvernance, et deuxièmement sur l'association des habitants aux politiques locales, incluant la définition du rôle et du fonctionnement du conseil de développement.

Considérant que ces deux questions relèvent d'une même thématique, la démocratie locale, représentative ou participative, le Grand Périgueux a jugé plus pertinent de les traiter dans un document unique : « le pacte de gouvernance et d'association des citoyens à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques publiques du Grand Périgueux », dont le projet a été adopté par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020.

Comme prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux doivent donner leur avis sur ce projet de pacte de gouvernance avant son adoption définitive.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet de pacte de gouvernance et d'association de la population aux politiques publiques du Grand Périgueux.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme Agathe BONNET : Je vous informe que mon changement de prénom a été officialisé, mon prénom n'est plus Josiane mais Agathe. Le 26 mars prochain, un vide grenier, organisé avec le comité des forains, aura lieu à La Douze. Une boîte à livres, fabriquée par M. Jean-Marc ARCHAMBAUD, sera posée prochainement.

M. Jean-Marc ARCHAMBAUD : Cette boîte à livres fait 2,3 m de hauteur, 1 mètre de large et 45 cm de profondeur. L'emplacement serait sous la halle, contre le mur ou sur la place centrale. Une deuxième boîte sera fabriquée.

M. Jean-François RODE : Il me semble dommage que cet ouvrage en bois soit installé sous la halle et « casse » ce bâtiment ancien restauré.

M. Vincent LACOSTE : En effet, les emplacements seront discutés. Actuellement nous avons 5 containers remplis de livres. Il est envisagé de faire des dons aux associations.

Mme Marie-Dominique PECORINI : Les plantes qui ont été livrées sont en train de se développer, il est nécessaire de les planter rapidement.

M. Vincent LACOSTE : Le personnel affecté à la serre s'en chargera très prochainement.

Mme Elodie DURIEUX : Quand seront plantés nos arbres fruitiers ?

M. Jean-François RODE : Les arbres seront plantés le 13 mars. Les affiches ont été faites.

Mme Elodie DURIEUX : Concernant la distribution des colis du CCAS, on m'a informée qu'un colis avait été déposé chez un couple d'administrés, devant la porte, alors que ces administrés étaient chez eux. S'agissant du CCAS, sur le principe, je suis assez surprise.

Mme Brigitte SABADIN : En effet, les membres du CCAS qui distribuent les colis toquent à la porte pour remettre les colis aux administrés. Je vais me renseigner pour en connaître la raison.

Mme Elodie DURIEUX : J'aimerais connaître l'importance que vous donnez à notre travail concernant au règlement intérieur que nous avons adopté. L'article 10 du règlement intérieur, qui concerne le fonctionnement des commissions communales, précise « afin de garantir la participation de l'ensemble de ses membres, les commissions se réunissent en soirée, sauf en cas d'urgence ». Or, la commission s'est réunie un mardi à 11 heures. Je précise que je tiens à mon rôle et que cet horaire, en matinée, n'est pas adapté. Compte tenu du contexte sanitaire, actuellement, l'après-midi serait mieux, par exemple après 16 heures. Il y avait 3 personnes à cette réunion : moi-même, M. AUTHIAT et la secrétaire de mairie.

M. Vincent LACOSTE : Cet horaire a été choisi à cause du couvre-feu, je ne souhaite pas qu'il y ait une polémique à ce sujet.

Mme Elodie DURIEUX : Pour moi il y en a une car j'ai dû prendre sur mon temps de travail pour pouvoir venir.

M. Ludovic ROBITEAU : Il y a plusieurs points sur lesquels les administrés s'interrogent, notamment au sujet du permis de construire de la dent creuse, où en est-on ? Concernant les poubelles et les nouveaux badges, on manque d'informations. Prenons mon exemple, je ne sais pas ce que je vais faire des couches de mes enfants car ça pèse lourd. Finalement, le fait d'avoir des enfants n'est pas pris en compte.

M. Vincent LACOSTE : L'arrêté du permis de construire a été affiché et les travaux commenceront après les délais légaux, s'il n'y a pas de recours. Ce dossier devrait enfin aboutir. Pour les informations diverses aux administrés, un bulletin municipal sera édité.

M. Jean-François RODE : La commune va renouer avec un bulletin municipal pour pallier les problèmes de communication avec les administrés. L'information sera plus réactive, de l'ordre de 3 à 6 mois et notamment le site de la commune.

Des séances photos des élus seront organisées par Mme Agathe BONNET afin de présenter chaque élu.

M. Ludovic ROBITEAU : J'ai deux interrogations concernant l'école. Quand seront installés les tableaux informatiques ? Qu'en est-il des ordinateurs donnés par des administrés ?

M. Vincent LACOSTE : Concernant les tableaux numériques, ce dossier, porté par Valentine BARREAU, est en cours. Le coût est de l'ordre de 6 000 € dont un reste à charge probable de 800 €.

Mme Marie-Paule COEURDEVEY : Une partie des ordinateurs a déjà été installée et 4 ou 5 autres ordinateurs seront installés cette semaine. Il est nécessaire de racheter des claviers, c'est en cours. Une partie de l'installation électrique doit être refaite, dans environ deux semaines.

M. Evan GEVAERT : Au sujet de jeunes, j'ai contacté la mairie de Lalinde qui a créé une association pour les jeunes. Je vais prendre connaissance de leur dossier.

M. Jean-Marc ARCHAMBAUD : Je suis dans l'attente d'un devis pour une chaudière à l'école des Versannes. Je suis en pourparlers avec EDF pour un audit sur notre consommation et savoir ce qu'il est possible de faire.

M. Vincent LACOSTE : Pour information, des dossiers sont en cours : l'acte administratif pour la vente à BSV Promotion, le transfert de la voirie du lotissement La Falfie. Dans un délai de 2 à 3 ans des chemins DFCI seront à ouvrir afin de protéger tous nos massifs forestiers .

Des arbres recevront une petite plaque de naissance pour chaque enfant né à partir de 2014. Concernant l'église, le toit du clocher est à refaire, ainsi que le joug de la cloche, des travaux sur les façades et le parvis sont à prévoir, un nettoyage du clocher doit être effectué. Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élèverait à environ 250 000 €, subventionnés presque en totalité. L'étude coûterait environ 7 500 €.

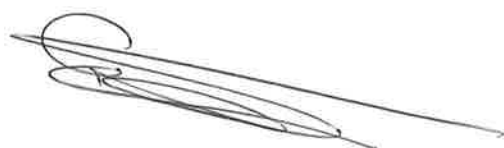
Je souhaite aussi vous informer sur le trajet des eaux sur la commune. Depuis les points les plus hauts, du Mas Bouchard et du Merle, l'eau descend entre le cimetière et l'ancienne poste et au niveau des jardins de M. Morel. L'eau arrive aussi du petit ruisseau de la Gélie et se jette dans l'étang de M. Morel puis sur la propriété de M. Debaere aux Garennes et termine aux Versannes, puis dans le ruisseau. Il serait bien de canaliser ces eaux au niveau de la station d'épuration, pour des utilisations diverses, notamment une réserve d'eau pour les pompiers. Concernant le conseil d'école à venir, je précise les points suivants : le problème des butées du portail va être réglé et M. Lazon s'occupe de la sonnette. La question des tableaux et des ordinateurs a été discutée.

La séance est levée à 18 h 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé la feuille de présence
annexée au présent procès-verbal

Le secrétaire



Evan GEVAERT

Le Maire



Vincent LACOSTE

